31e ANNÉE N° 2532 — PARAIT LE SAMEDI — 18 DÉCEMBRE 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

QUESTIONS DU JOUR.

LE CRÉDIT A LA CAMPAGNE

M. le Ministre de l'Agriculture proclamait, dans une récente manifestation agricole, la nécessité absolue d'améliorer les conditions d'habitation à la campagne.

Pour lutter contre la dépopulation, le village, il est hors de doute qu'un des moyens d'actions les plus efficaces consiste à transformer ou au moins à améliorer l'habitation de nos agriculteurs, trop peu confortable en général.

Si la situation du paysan s'est heureusement modifiée au point de vue salaire, et peut parfois être comparée à cet égard, avec celle de l'ouvrier des villes, il n'en est pas de même au point de vue logement.

Il n'entre pas dans notre esprit, de traiter dans un article, la matière d'une étude sur les améliorations à apporter aux habitations rurales. Le sujet est de trop grosse importance. Il est d'ailleurs gros de conséquences également au point de vue financier.

Sans doute, la loi du 5 août 1920 permettra d'obtenir, lorsque le décret d'utilité publique aura paru, des sommes importantes pour l'acquisition ou l'aménagement des petites propriétés rurales. Cependant ces sommes seront encore insuffisantes pour réorganiser complètement un domaine.

Dans la plupart des cas, pour arriver à un résultat complet, il faudrait reconstruire à la fois les bâtiments d'habitation et ceux d'exploitation. Si l'on y joint l'achat de nouvelles terres, ou l'aménagement des anciennes, on voit la complexité de la question au point de vue financier.

A notre avis, il conviendrait de résoudre le problème : consacrer les avances du crédit agricole seulement aux acquisitions de terres et à l'exploitation agricole et permettre aux agriculteurs, pour la construction des bâtiments, de bénéficier des dispositions de la loi sur les habitations à bon marché.

Qu'on n'aille pas surtout nous objecter que les agriculteurs seraient avantagés par rapport aux ouvriers urbains, et qu'ils recevraient ainsi des deux mains. Hélas ! il arrive si souvent au contraire qu'ils sont frustrés et qu'on leur retire d'une main ce qu'on leur donne de l'autre.

Nous l'avons montré récemment à propos du payement du blé et tout dernièrement encore, lors de l'emprunt où, sous prétexte d'avancer 50 o/o du prix de la récolte aux cultivateurs, on leur donnait en réalité de verser 2, 50 o/o de leur propres deniers.

D'autre part, nous croyons devoir attirer l'attention de nos amis des Basses-Alpes sur une nouvelle institution de Crédit d'Etat, qui rend déjà de grands services.

Nous avons été appelé, à la demande de nombreux commerçants, à contribuer *d'une façon active* à la création d'une Banque Populaire de crédit au petit commerce et à la petite industrie.

Cette institution est basée sur le principe des avances d'argent par l'Etat, aux particuliers et surtout aux démobilisés, comme cela à lieu dans le Crédit Agricole. Mais dans l'élaboration des lois qui la régissent, les commerçants ont pu faire valoir leurs désidérata. On peut dire qu'elle est l'œuvre de gens du métier. Il en est résulté une organisation extrêmement souple, simple et pratique, qui s'est adapté immédiatement aux besoins des populations.

Ce crédit fonctionne au moyen d'une caisse principale située à Digne, qui prête directement aux intéressés. De quel que partie du département qu'on vienne à elle, chacun sait qu'il lui sera fait bon accueil. Pas de rouages superflus. Tous ceux qui viennent à nous sont sûrs d'aboutir.

A peine créée, la Banque Populaire, a dû étendre son cercle d'action et organiser des succursales. Chaque jour elle voit augmenter son chiffre d'affaire. Chaque jour sont plus nombreux, les services qu'elle rend, par des avances d'argent faites rapidement, sans paperasses inutiles.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. En quelques mois la Banque Populaire a déjà fait plusieurs millions d'affaires.

Notre espoir et notre but sont d'étendre à tous les besoins des agriculteurs et des commerçants du département les avantages d'une Institution aussi pratique.

Alors seulement, les agriculteurs pourront espérer disposer largement du crédit pour améliorer leurs conditions d'existence. Et notre premier espoir est de voir porter cette heureuse modification sur le logement et l'habitation.

Si ensuite dans ce logement salubre nous pouvons mettre à la disposition du paysan l'éclairage et l'énergie électrique à bon marché, nous aurons certainement fait œuvre utile contre la dépopulation des campagnes.

J. PERCHOT.

AU SENAT

Les Ouvriers Agricoles et les Accidents du Travail

Dans sa séance du 7 Décembre, le Sénat a repris la discussion du projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail.

L'Assemblée a adopté le texte de la commission autorisant les Sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles agricoles à couvrir les risques de mort ou d'incapacité permanente, sous certaines conditions.

Elle a fixé à la moitié des cotisations la subvention de l'Etat aux Caisses d'assurances agricoles. Le délai d'application de la loi après sa promulgation est fixé à un an.

Nous nous réjouissons de voir ainsi cesser la flagrante injustice qui, dans le cas d'un accident grave, attribuait une rente à l'ouvrier, une aumône au paysan.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

M. Colomb Alfred, président de l'Amicale des Mutilés et Blessés, a adressé au Conseil Municipal la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le décret du 27 septembre dernier paru au *Journal Officiel* du 2 octobre courant, fixe les conditions dans lesquelles seront effectués à partir du 1e décembre 1920 les transports des corps des militaires et marins morts pour la France pendant la grande guerre 1914-1918.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le texte du vœu émis par l'Amicale des Mutilés, réformés, veuves et ascendants de la guerre, de Sisteron, sur la proposition du président Colomb Alfred, dans sa séance du 10 décembre dernier.

« Considérant qu'en vertu de la loi qui va être mise en exécution prochainement, relative au transfert des corps des enfants de la France morts pour la Patrie, la municipalité de Sisteron a dans sa dernière séance décidé d'accorder dans le cimetière communal des concessions perpétuelles absolument gratuites pour nos morts, sur un emplacement à cet effet choisi et réservé ;

« Emet le vœu que cette mesure soit par extention accordée à tous les soldats de la Grande Guerre 1914-1918 qui viendraient à décéder des suites de blessures ou maladies contractées au front pendant la campagne. »

Nous connaissons l'intérêt que vous portez aux victimes de la guerre et nous sommes persuadés que vous ne manquerez pas de donner à cette occasion une nouvelle marque de reconnaissance à laquelle ont droit ceux qui ce sont sacrifiés pour le salut de la Patrie.

Espérant que le Conseil Municipal voudra bien donner satisfaction au vœu de notre Association, nous vous prions de croire Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, à nos sentiments bien dévoués.

Le Président, COLOMB — Le Vice-président, BONFORT.
Le Secrétaire, JAUME. — Le Trésorier, BROUCHON.

Le Conseil municipal dans sa séance du 13 courant ayant à l'unanimité accepté tel que lui a été présenté le vœu émis par notre association, au nom de tous les mutilés de Sisteron nous l'en remercions bien.

Pour la Commission,
A. COLOMB, président.

***

Le Conseil d'administration de l'Amicale des mutilés et blessés de l'arrondissement de Sisteron rend hommage à l'esprit de générosité de leur frère d'arme, M. Paulas Pierre, entrepreneur de maçonnerie à Sisteron, qui à l'occasion de son mariage a fait don de la somme de 25 francs à cette société.

Nous applaudissons à ce beau geste et adressons nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

du Monument Commémoratif aux " Morts de la Grande Guerre "

27e Liste

Mariage Auloni-Briançon	20
Collecte effectué au repas de l'Os.	28
Souscription de la Société coopérative La Ruche Sisteronnaise.	200
Mariage Paulas-Vey	25
Carle, rédacteur des postes Grenoble.	50
Total.....,	323 »
Report des listes précédentes :	24.282,65
Total à ce jour.....,	24.605,65

© VILLE DE SISTERON

LE BUDGET DE 1921

La commission des finances a tenu samedi sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, une longue séance, qui a durée plus de quatre heures, où elle a entendu M. Georges Leygues, président du Conseil, et M. François Marsal, ministre des finances, et après laquelle elle a voté l'ordre du jour suivant dont il n'est pas besoin de signaler l'importance, présenté par MM. Ribot et Henry Chéron, et adopté à l'unanimité :

« La commission des finances prend acte de ce que, sur ses instances réitérées, le gouvernement s'est engagé ;

1° A lui apporter, dans le plus bref délai, la situation complète des engagements de l'Etat et l'exposé des moyens de trésorerie à l'aide desquels il compte y faire face ;

2° A réaliser immédiatement, dans le projet de budget de 1921, les modifications nécessaires à la fois pour incorporer dans ledit budget la totalité des dépenses qui doivent y figurer, et pour effectuer les compressions qui assureront son équilibre avec des recettes normales ; — prend acte de ce qu'il se déclare, dès maintenant, en état d'opérer une première compression de 3 milliards sur ledit projet du budget ;

3° A faire l'application des principes ci-dessus dans le prochain projet de douzièmes provisoires ; les propositions faites en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses recouvrables, ne devant sous aucun prétexte dépasser les ressources budgétaires ;

4° A déposer immédiatement le cahier de crédits supplémentaires, qui aurait dû normalement être présenté aux Chambres à la rentrée de novembre, et cela après avoir contrôlé avec la plus grande sévérité les causes de ces crédits ;

5° A supprimer tous organes gouvernementaux ou administratifs qui sont la source de dépenses inutiles et qui sont incompatibles avec les exigences de la situation financière actuelle ;

6° A veiller sous les sanctions les plus sévères, à ce qu'aucun engagement ne puisse être contracté dans les divers départements ministériels, et aucune promesse faite au delà des crédits régulièrement ouverts, sans le contrôle du ministre des finances et sans l'intervention législative.

« Après quoi, la commission, persistant dans ses délibérations antérieures, se déclare résolue à contrôler strictement l'exécution des engagements pris par le gouvernement, à s'associer à lui pour réfréner impitoyablement le mouvement ascensionnel des dépenses publiques et pour les limiter aux ressources régulièrement réalisées ;

« Déclare enfin qu'elle ne saurait rapporter devant le Sénat que des projets qui lui auront été soumis en temps utile, pour qu'elle en puisse faire consciencieusement l'examen. »

A l'issue de l'audition, MM. George Leygues et Francois Marsal n'ont pas voulu, par égard pour la commission, rédiger de communiqué, mais ils ont fait oralement les déclarations suivantes :

« Les propositions primitives des différents ministères avaient été déjà réduites de 4 milliards en ce qui concerne les budgets ordinaires et extraordinaires. Sur le chiffre ainsi obtenu de 27 milliards 800 millions soumis en ce moment à l'examen de la commission des finances de la Chambre, le gouvernement a décidé d'opérer de nouvelles compressions, de manière à ramener le total de 24 milliards 800 millions environ.

« Dites bien que la création d'aucun impôt nouveau ne saurait être envisagée. Un nouvel examen des besoins des divers services sera fait afin que le chiffre total des dépenses soit ramené d'une manière définitives aux limites inextensibles des ressources. »

La commission des finances compte continuer son examen sévère des dépenses à propos des deux douzièmes provisoires.

TRIBUNE LIBRE

Où il est question de Mutilés

(Suite)

Les Mutilés ont des droits sur nous

Depuis 6 mois, 1 an, 2 ans, le mutilé est marié. L'enfant est venu ou va venir. Une joie, mais une charge nouvelle. Un rayon de soleil, mais qui coûte cher.

L'ouvrière n'a pu continuer son travail. On veut avoir l'enfant à soi, chez soi, pour soi, des exigences, quoi, et la vie devient dure, dure, et le salaire n'existe plus, et l'emploi qu'on attend toujours ! !

L'employée, elle, a eu du bonheur. Elle a été payée 2 mois, 3 mois ; le marie s'occupe selon ses facultés ; il a trouvé une situation qui, jointe à sa pension leur permet de vivre à eux deux.

Et l'enfant arrive, la femme est habituée à une existence sinon large, du moins facile. Le mari ne peut quitter ce qu'il fait, et la femme reprend du service, on met le mioche en nourrice, on se débarrasse du mignon fardeau et l'on se sépare ; cris, pleurs, crises de nerfs, recommandations multiples : tu viendras souvent ? soigne toi bien, fait bien attention, écris moi souvent, soit bien sage ! Et le mutilé, qui est un homme fort, un héro, a des larmes au coin des paupières. Il faut dire qu'il vente et qu'un grain de poussière y a pénétré, et l'on frotte désespérément d'un revers de main, ce malencontreux grain de poussière, pendant que la femme, seule au coin de la route pleure, et lentement disparait. Et les revoilà seuls, ces deux jeunes gens qui ont rêvé de monter à deux la rude côte de l'existence.

Des mois passent, on guette le poste libre ou en passe de l'être. On ennuie l'administration de demandes multiples et le ménage si heureux, lentement mais sûrement se désagrège.

Certes, on s'est rejoint aussi souvent qu'on a pu. Mais on est loin, les voyages sont coûteux et pénibles, le temps souvent peu propice aux excursions, les moyens de communications plus que rudimentaires aussi dans certains pays la femme s'impatiente, s'énerve, s'aigrit, s'exaspère contre le mari qu'énerve son impuissance et à qui revient, en des heures solitaires : « le Cafard ». La maison où l'on riait où l'on jouait est vide, morne, la vie est partie avec la femme, la poussière s'amasse, les rideaux jaunissent, l'oubli tombe peu à peu.

Et le mari redevient garçon, seule aussi la jeune femme amoureuse essaye un temps de réagir.

Mais quels moyens. Elle est loin, et l'enfant aussi l'occupe. Elle sent le bonheur lui échapper. Elle est jalouse.

Elle n'a donc personne à qui confier ses peines. Et ses chefs, alors !

Tiens, c'est vrai, le Chef ! Et la voici, qui, de sa plus belle plume, aussi éloquemment que possible, on est toujours éloquent quand on est sincère, explique à ses chefs sa situation et leur demande aide et protection.

Ils ont l'autorité, que ne peuvent ils pour son bonheur ? Elle attend confiante. Et la réponse tarde, puis arrive cruelle en sa brièveté administrative : « Pas de place, point de Poste. Il y a nombreuses compétitions, on examinera avec bienveillance. » Et voilà le ménage définitivement détruit.

Le mari d'un côté la femme de l'autre, l'enfant ailleurs.

Heureux quand cela ne tourne pas plus mal.

« Les mutilés ont des droits sur nous »

(à suivre).

CIGALOUS.

Chronique Locale

SISTERON

Médaillés Militaires. — Les membres de la société sont prévenus que dimanche 19 courant, à 2 h 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie, aura lieu l'assemblée générale annuelle.

Présence indispensable.

—o—

Remerciments- — Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de la société coopérative d'alimentation « La Ruche Sisteronnaise », a voté la somme de 200 fr., à titre de souscription à l'œuvre du monument. Le Comité remercie vivement la société coopérative de son geste généreux et est reconnaissant à ses administrateurs de la délicate pensée qu'ils ont manifestée à l'égard de nos mort glorieux

— A l'occasion du mariage de Mlle Augusta Vey, de St-Sauveur-de-Montagut (Ardèche) avec notre sympathique compatriote M. Pierre Paulas, entrepreneur en maçonnerie, ce dernier à versé à la caisse du monument la somme de 25 francs.

Nos remerciements et nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat du Bâtiment. — Samedi soir 18 courant, à 8 heures, Réunion au local habituel. Comme c'est la dernière de l'année présence indispensable.

Le Secrétaire.

Eldorado-Théâtre-Cinéma. — Ce soir samedi, Bal ; demain dimanche en matinée, Cinéma avec au programme suivant :

La rançon du Passé, drame. — Le mannequin baladeur, comique. — Auto contre aéroplane, documentaire.— Le stratagème de Gondrand, comique. — Départ pour la campagne, comique.

Le soir à 8 heures, grand bal.

Mardi prochain, dans la vaste salle de l'Eldorado, une représentation de **l'Alcool** sera donnée par la troupe Jeckson ; le mercredi soir à 8 heures, la même troupe donnera une deuxième représentation d'une excellente opérette : **Blondes et Brunes.**

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro une attraction qui se déroulera jeudi soir à 8 h. 30. Il s'agit de plusieurs grands matches de boxe auxquels prendront part les maitres de la boxe.

Voilà, ce nous semble beaucoup d'attractions, le public s'aura où passer ses longues soirées d'hiver.

On peut dès maintenant retenir ses places la location est ouverte

Jeunes gens, à l'occasion des fêtes de Noël, un réveillon pantagruélique est organisé chez M. Collombon, café du cours, parmi toutes les friandises qui seront dégustées on ingurgitera des huitres de marraine et d'Arcachon. Allez chez Collombon et desserez la ceinture de deux crans. Il y aura bombance.

=o=

Banque Populaire des Alpes

(Digne)

Succursale de sisteron située sur la Place.

(H. Gasquet, directeur)

Ciné-Jourdan. — SALLE du CASINO.— Ce soir à 8 heures et demie, au programme :

Pathé-Revue, très intéressant.

Le rossignol Japonais, scène dramatique en 4 parties, jouée par Fanny Ward

Le tigre sacré, 10e épisode, Les deux amazones.

Un voisin complaisant, comique.

Tournée Jeckson.— La tournée Jeckson qui donnera les Mardi 21 et Mercrdi 22 deux représentations à l'ELDORADO de Sisteron, aura un programme monstre : 1° une grande partie Music Hall par des "As" ; 2e *l'Alcool* pièce réputée du Grand Guignol : 3e *Blonde et Brune*, superbe opérette.

—o—

Casino-Theâtre.— Prochainement grande soirée de Music-Hall avec *8* numéros de premier ordre sortant de l'Alcazar de Marseille.

Ce que tout Sisteron voudra voir. Les places seront numérotées.

On peut retenir, louer d'ores et déjà.

Parterre 3 fr. 50 et galerie 2 fr. 50, tous droits et taxes compris.

S'adresser au Casino.

La direction assure d'avance le plus grand succès par toute la troupe.

ÉTAT-CIVIL

du 10 au 17 décembre 1920

NAISSANCES

Néant

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Imbert Albéric, cultivateur et Mayen Noélie-Marie, s. p.

DÉCÈS

Vial Marcelin-Joseph, 76 ans, rue de la Coste. — 1 mort-né,

En vente à la librairie, papeterie, imprimerie Lieutier, 25, rue Droite, Sisteron : Agendas de bureaux et de poche, calendriers 1921, jouets pour le jour de l'An, albums à dessins coloriés, histoire pour enfants, stylos de marqués, papier à lettre fantaisie, poupées incassables, Fleurs artificielles de toute beauté, Cartes postales du nouvel an, etc, etc.

Même dans les Chevelures les plus épaisses

LA VELDALICE

détruit instantanément **POUX** et **LENTES**

sans laisser aucune trace.

1,50 et 2,50 dans toutes les Pharmacies

Envoi *franco* contre 1,80 ou 3 fr. à :

Pharmacie OUDET, à DOLE (Jura)

Une bonne Précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthatique ou emphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchite, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139. Bd. Magenta, à Paris

PREMIER AVIS

D'un acte sous seings privés en date à Château-Arnoux du 1er décembre 1920, enregistré à Sisteron, le neuf décembre mil neuf cent vingt, folio 56 case 10, il appert que la *Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue* dont le siège social est à Lyon, rue Grôlée, numéro 9 et le siège central à Paris, rue La Boétie, numéro 126, représentée par ses Directeurs Généraux domicilés à Paris, rue La Boétie, numéro 126, a vendu le matériel industriel, objets mobiliers et marchandises utiles à l'exploitation d'une pharmacie à Monsieur Léon GUILHERMET, pharmacien à Saint-Auban, commune de Château-Arnoux.

Tout créancier, que sa créance soit ou non exigible, devra, sous peine de forclusion, faire au domicile ci-après indiqué, même par simple acte extra-judiciaire, opposition au paiement du prix de cette vente, dans les 10 jours qui suivront la deuxième insertion du présent avis.

A cet effet, domicile est élu à Saint-Auban, commune de Château-Arnoux, au bureau *de la Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue*, à l'usine de Saint-Auban.

Pour première publication,

L'acquéreur,

GUILHERMET.

PREMIER AVIS

Par acte sous seing privé à la date du douze décembre mil neuf cent vingt, M. Delaye Auguste, épicier à Volonne à vendu son fonds de commerce d'épicerie sis à Volonne, rue de la République, à Madame Hena Lagarde, veuve Pellenq à Volonne. Oppositions chez Madame veuve Pellenq.

Etude de Me Pierre BOREL

Chevalier de la Légion d'Honneur

notaire à **Sisteron**

Mort pour la France

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Paul BOREL suppléant de Me Pierre BOREL, son fils, notaire à Sisteron, mort pour la France ; Le 30 novembre 1920, Madame Henriette **Clément** Veuve de Jean-Baptiste **Blanc**, négociant à Grenoble, a transmis et cédé par voie de donation entre vifs et aux conditions énoncées dans l'acte, à Madame Charlotte-Augustine **Blanc** épouse de Monsieur Robert **Martin**, propriétaire à Château-Arnoux, sa fille, le fonds de commerce de café qu'elle possédait à Château-Arnoux, quartier des Fournas, comprenant les éléments incorporels et la licence, le matériel et mobilier du café.

Pour extrait :

Paul BOREL.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me LIEUTAUD,
notaire à Volone (Basses-Alpes).

A VENDRE

aux Enchères Publiques et Volontaires

Le dimanche, 19 décembre 1920, à 2 heures du soir, en la mairie de l'ESCALE :

UN PETIT DOMAINE

dit du Moulin ou Champfihel

appartenant à l'hoirie de Théodore Roux et Marie Maurel, sis à l'Escale, aux quartiers du Moulin, des Casses, Rogon, Adrech et Chauvet, comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, écurie, grenier, grande remise, terres arrosables et cultivables, jardins, prés, vergers, bois, ermas et vagues, d'environ 6 hectares, traversé par la route nationale de Château-Arnoux à Malijai.

Mise à prix..... 16.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Lieutaud, notaire à Volone, dépositaire du cahier des charges.

Malades Désespérés

qui souffrez du **Foi**(Jaunisse, Calculose, Hémoroïdes), de l'**Intestin** (Constipation ou diarrhée rebelle, Entérites, Douleurs abdominales), du **Cœur** et des **Vaisseaux** (Palpitations, Paralysies, Etouffements, Varices, Artério-Sclérose), des **Os** (Rachitisme, Scoliose, Déformations vertébrales, Fistules suppurantes), des **Nerfs** (Agitation, Surmenage, Neurasthénie, Migraine, Névralgies), de la **Peau** (Eczéma, Herpès, Scorbut), de **Diabète, Cachexie, Affaiblissement physique et intellectuel, Anémiés** par le Paludisme ou autres infections, **Convalescents** d'affections aiguës ou chroniques, **Phosphaturiques, Déminéralisés, Rhumatisants, Jeunes filles à formation difficile, Femmes à retour d'âges pénibles, Régénérez votre sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE DUPEYROUX. Femmes enceintes** ou **Nourrices** prenez de la **Minérolase** pour subvenir aux besoins minéraux de votre enfant ; donnez-en à votre **Bébé** pour aider à sa **dentition** et sa **Croissance. Chaque cuillerée à café de Minérolase crée du sang de bonne qualité, apte à la vie**, comme le montre les faits suivants : Mme Depré-Herbaut, 16, rue Cavet à Calais (Pas-de-Calais), se guérit, ainsi que ses cinq enfants, en un mois, avec la **Minérolase**, de petits boutons purulents occupant tout le corps et dont les démangeaisons, empêchant le sommeil depuis un an, avaient amené un dépérissement inquiétant. La **Minérolase**, donna à sa nièce, âgée de six ans, de l'appétit qui lui manquait totalement. — Mme Jeanne Julié, à Bouscayrac, par Lacabarède (Tarn), fut guérie par cinq bouteilles de **Minérolase**, de douleurs névralgiques siégeant à la tête, à la nuque, à l'estomac et dont elle souffrait cruellement depuis neuf ans. — Mlle Emma Coret, route de Mennetout, à Salbris (Loir-et-Cher), était amaigrie, affaiblie, nerveuse, manquait de respiration et de sommeil à la suite d'une grippe à rechutes tellement graves qu'elle avait dû abandonner son métier : elle fut gérie par quatre bouteilles de **Minérolase Dupeyroux.**

Ce produit est *le* **moins cher des fortifiants**, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco poste, contre 11 fr. en mandat-carte, par le Dr **Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son *IMPORTANTE ETUDE* sur la *Minérolase* et un *QUESTIONNAIRE POUR CONSULTATIONS GRATUITES PAR CORRESPONDANCE.* Tous les jours non fériés, consultations en son cabinet, 5, Square de Messine, Paris, de 9 h. à 11h. et de 14 h. à 17 heures.

BABAZ JOSEPH

PRIMEURS ET FRUITS

29, RUE DROITE, - Maison Vollaire -

(A coté du magasin de confection Vve André)

Informe sa clientèle qu'il tiendra les marchandises ci-dessous :

Beurre de Savoie extra en tablette de 125 grammes. — Beurre en motte. — Gruyère 1re qualité. — Gruyère de montagne tout gras. — Reblochons fromage de Savoie tout crème. — St Marcelin. — Noix de l'Isère. — Figues de Bougie. — Dattes de Biskra — Oranges d'Espagne — Pommes Rainettes 1er choix — Pommes de table (communes) — Poires — Chataignes de trois qualités — Marrons (Combales) Olives noires — Œufs frais. — Savon. — Végétaline. — lentilles. — Riz. — Haricots blancs de Bourgogne récolte 1920. — Pommes de terre. — Chataignes grillées et tous légumes frais.

Toute marchandise est vendue de premier choix, en chiffres connus et à des prix modérés.

Nouveautés et Confections - Rouennerie

MANTEAUX ET IMPERMEABLES

— pour Hommes, Dames et Enfants —

A. VERNET

18, Rue Droite* -- SISTERON -- *Basses-Alpes

M VERNET à l'honneur d'informer le public qu'il vient de créér à Sisteron, rue Droite dans l'ancienne Epicerie Martel, un magasin d'étoffes, de lingérie, rouennerie, lainage, bonneterie et confections. Grand assortiment de *Complets pour hommes et Pardessus* à des prix modérés. Une visite dans son magasin édifiera tout à fait la clientèle.

La baisse sur les Cuirs heureusement mise à profit

Les Etablissements A. GAILLY

toujours soucieux de l'intérêt de leur clientèle l'informent qu'ils font un NOUVEAU SACRIFICE sur tous les articles sortant directement des Usines

SANS AUCUN INTERMÉDIAIRE

OUI

la REDUCTION de 20 o/o faite depuis quelque temps sera à dater de ce jour de

30 %

Ce rabais sera déduit des prix marqués sur les boîtes. HATEZ-VOUS D'ACHETER.

CE RABAIS NE SERA FAIT QUE JUSQUAU 1er JANVIER

Etablissements A. GAILLY, Rue Droite, Sisteron

Etude de Me Louis **ROUBAUD**
NOTAIRE

ADJUDICATION
Volontaire

Le Mardi vingt-un Décembre mil neuf cent vingt à quatorze heures en l'étude et par le ministère de Me ROUBAUD, notaire, il sera procéde à la

Vente aux Enchères Publiques et volontaires

de l'immeuble ci-après, appartenant à MM Giraud.

LOT UNIQUE

Une **parcelle de terre** sise à Sisteron quartier de l'Adrech complantée en vignes et arbres fruitiers et sur laquelle se trouve un petit bâtiment comprenant une **jolie pièce** avec cheminée marseillaise, **eau** potable à la pile, provenant d'un puits-citerne. **cave, écurie, grenier, lapinière, pigeonnier, serre et terrasse avec tonnelle,** cadastrée section F numéros 533 p, 534 p, 534 p.

Mise à Prix : 2.800 fr.

On peut traiter avant les enchères.
Pour renseignements s'adresser à Me Roubaud détenteur du cahier des charges.

Roubaud

ENGRAIS

pour

Fumure, Semailles d'Automne et de Printemps

s'adresser à M. REYNIER 51, rue Droite

SISTERON

Aperçu de quelques prix :

Cyanamide ou Sulfate d'amoniaque de 100 à 132 fr les 100 kilos,
Superphosphate minéral 14/16 33 fr. 50, marchandise prise sur vagon de 10 tonnes,
Sels de potasse, nouveaux prix,
Sylvinite 12/16 potasse pure 14 fr. les 100 kil. nu par vagon de 10 tonnes,
Sels de Potasse 20/22 de potasse pure 20 fr. les 100 kil. par vagon de 10 tonnes,
En sac la marchandise est facturée 4. fr. 50 en plus par 100 kilos.
Savons les meilleures marques de 3 fr 50 à 3 fr. 80 le morceau de 1 k. frais.

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

La **Méthode Américaine HARISTON** 24, boulevard de la Madeleine, Marseille, **guérit la hernie**, c'est l'affirmation et du **Corps Médical** et des nombreux Herniéux l'ayant essayé ;

Marseille 22 novembre 1920. **Avec la Méthode Américaine HARISTON « j'ai constaté de si nombreuses et merveilleuses constentions de Hernie même anciennes et volumineuses que je me fais un devoir de recommander la Méthode HARISTON à tous les malades »**

Docteur H. LEROU, Médecin de la Croix Rouge Américaine.

SUZAN, 103, rue de la République, **Aubagne**, B-du-R. **hernie guérie en deux mois**, 26 septembre 1920,

« Je déclare que sans avoir rien eu à changer dans mon travail de boulanger et sans fatigue ni opération la **Méthode Américaine HARISTON**, m'a guéri d'une Hernie,

BERENGER, boulanger à La Gavotte par St-Antoine. 28 octobre 1920.

« Souffrant **depuis 10 ans** d'une **double hernie** s'aggravant journellement, je déclare qu'en **quatre mois** grâce à la **méthode HARISTON** j'ai éprouvé un **réel soulagement** et en escomptant ma **guérison**, prochaine à mon avis, je vous autorise à publier mon **entière satisfaction** ».

PAUPERT, 3, rue Vincent Leblanc **Marseille**.

C'est donc sans gène, sans fatigue et sans opération que la **Méthode Américaine HARISTON guérit la hernie.** Aussi, devant de telles preuves recommandons nous à la **Méthode HARISTON** à toutes nos lectrices et lecteurs atteints de Hernies, Chutes de matrice ou autres déplacements d'organes,

Ne continuez plus à dépenser un argent fou sans même obtenir de résultat. Nous rappelons que, dans un but humanitaire, l'éminent **Patricien examine et renseigne gratuitement.** Riches ou pauvres, allez donc à lui en **toute confiance**, il vous recevra **tous les mois** dans les villes et aux dates ci-aprè.

GAP, samedi 18 décembre, de 8 heures à midi. *Hôtel des Négociants.*
SISTERON, dimanche 19 de 8 h à 3 h. au **Touring-Hôtel** près de la gare.
FORCALQUIER, lundi, 20 décembre, *Hôtel des Lices,*
DIGNE, mardi 21 décembre, de 8 h. à 2. h. *Hôtel du Grand Paris.*
MARSEILLE, tous les autres jours, à son Cabinet, 24. boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

© VILLE DE SISTERON

Cycles — Motos — Machines à Coudre

Pièces détachées et Accessoires

Pneumatiques H. LONG
(COTE DE MONTAGNE)

Réparations en tous genres
PRIX MODÉRÉS

REGIS ARNAUD

Agent des Cycles "LABOR"

59, Rue Droite -:- SISTERON

CHAUSSURES CONFECTIONNÉES ET SUR MESURES

ELIE JULIEN

Blessé de Guerre

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

M. Julien informe le public qu'il a en ce moment un grand choix de Chaussures en magasin de bonne qualité et à des prix avantageux.

CHAUSSURES SUR MESURE
Réparations en tous Genres -- Travail soigné

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** **ECHANGE**

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux
Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON